



Communiqué de presse

Accord UE-Mercosur

Passage en force de la Commission européenne : les filières agricoles françaises pressent la France de tenir ses engagements

Paris, le 4 septembre 2025 – La Commission européenne a présenté hier la version finalisée de l'accord UE-Mercosur, en choisissant de scinder le texte afin que son volet commercial ne soit soumis qu'à un vote à la majorité qualifiée au Conseil. Cette décision antidémocratique prive les États membres de leur droit de veto, contourne délibérément les parlements nationaux et confirme les craintes exprimées depuis des mois par les filières agricoles françaises : l'Union avance au mépris des États membres eux-mêmes et sans garantir la réciprocité des normes de production.

Pour les filières agricoles françaises - INTERBEV (l'Interprofession Elevage et Viande), ANVOL (l'Interprofession de la volaille de chair), AIBS (l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre), INTERCÉRÉALES (l'Interprofession de la filière céréalière française), et Bioéthanol France (producteurs d'alcool agricole à partir de betteraves, blé et maïs et de déchets et résidus sucriers et amidonniers) - les prétendues "clauses de sauvegarde" brandies par la Commission pour protéger les filières agricoles sensibles ne sont qu'un écran de fumée. Trop lentes à activer, juridiquement complexes et limitées dans le temps, elles ne font que constater les préjudices une fois qu'il est trop tard. L'"acte juridique" présenté ce jour ne change rien. Elaboré en dehors du texte légal, il n'engage pas les pays du Mercosur et n'offre donc aucune garantie réelle.

Quant aux modalités de déclenchement, elles sont tout aussi illusoires : la Commission évoque un seuil de +10 % d'importations ou -10 % de prix, mais cela ne conduit qu'à l'ouverture d'une enquête administrative, sans aucune suspension automatique des flux commerciaux. Le temps nécessaire à cette procédure laisse toute la place à une déstabilisation des marchés et un effondrement des prix impactant alors très largement les filières et pouvant menacer leur pérennité. Enfin, les promesses de compensation via la PAC ne font qu'entériner l'existence de préjudices irréparables.

Alors même que la Commission avait affirmé vouloir prendre en compte la question des normes de production, ce sujet n'a pas été évoqué lors de la conférence de presse du Commissaire européen Maroš Šefčovič. Les distorsions de concurrence et l'absence de contrôles sur les conditions de production dans les pays du Mercosur demeurent donc entières. Et le coût économique pour les filières agricoles européennes est sans précédent. Les contingents supplémentaires prévus représentent déjà une valeur exposée d'au moins 2,87 milliards d'euros pour la viande bovine, la volaille et le maïs, visant en priorité les produits à forte valeur ajoutée. Pour la filière sucre-éthanol, ce sont 190 000 tonnes de sucre – l'équivalent d'une sucrerie française – et 8,2 millions d'hectolitres d'éthanol, soit 12 % de la production européenne (ou l'équivalent de la production française à partir de betterave) qui seront fragilisés.

Plus grave encore, le gouvernement français a salué aujourd'hui les clauses de sauvegarde présentées par la Commission comme allant "dans le bon sens". C'est une véritable trahison : la France avait solennellement affirmé qu'elle ne signerait pas l'accord UE-Mercosur tant que l'agriculture européenne ne serait pas pleinement protégée. Renier aujourd'hui cet engagement, c'est abandonner ses filières et fragiliser durablement nos territoires.

La France doit rester fidèle à la parole donnée aux filières agricoles, dénoncer cette scission antidémocratique et entraîner ses partenaires européens dans une coalition de blocage capable



d'empêcher la ratification et la mise en œuvre du volet commercial proposé. Car c'est bien la survie de nos filières, la confiance de nos consommateurs et l'avenir de nos territoires qui sont en jeu.



À PROPOS D'INTERBEV :

INTERBEV, l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, représente depuis 1979 les acteurs de la filière française de l'élevage et des viandes, qui compte plus de 500 000 emplois répartis entre les élevages, la mise en marché, l'abattage-transformation, la distribution et la restauration collective. L'interprofession couvre l'ensemble du territoire via ses 12 comités régionaux et rassemble 22 organisations nationales des filières bovine, ovine, équine et caprine, engagées à proposer des produits durables et identifiés tout au long de la chaîne. Au service d'une alimentation raisonnée et de qualité, les professionnels de la filière sont mobilisés depuis 2017 dans une démarche RSE labellisée, le « Pacte Sociétal », portée par la communication collective « Aimez la viande, mangez-en mieux. » signée « Naturellement Flexitariens ».

Contacts presse INTERBEV :

Cécile LARDILLON - 06 40 36 56 34 - c.lardillon@interbev.fr

Enza LEBLANC - 06 76 66 21 95 – e.leblanc@interbev.fr

À PROPOS D'ANVOL

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration. La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs. ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.

Contact Presse ANVOL : Yann NEDELEC - 06 86 46 90 84 - yann.nedelec@interpro-anvol.fr

À PROPOS D'AIBS

L'AIBS (Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre) est une association interprofessionnelle agricole reconnue par le ministère de l'agriculture par décret du 2 juin 2014. Elle rassemble en son sein les professionnels de la filière betterave – sucre (planteurs de betteraves et fabricants de sucre). La filière betterave – sucre – éthanol regroupe 23 000 planteurs de betterave, 4 groupes industriels, 19 sucreries et 12 sites de production d'alcool répartis dans plusieurs bassins de production. Caractérisée par un fort ancrage territorial, elle représente près de 72 000 emplois directs, indirects et induits (60 000 pour la partie betteraves- sucre et 12 000 pour la partie bioéthanol-alcool).

Contact Presse AIBS : Thierry GOKELAERE - 06 85 27 81 85 - thierygokelaere@aibs-france.fr

À PROPOS D'INTERCEREALES

Intercéréales est l'interprofession représentative de la filière céréalière. Créée à l'initiative des organisations professionnelles du secteur céréalier, elle réunit tous les acteurs économiques de la filière : la production, la collecte / commercialisation et les acteurs de la première transformation. C'est un lieu d'échange entre ces organisations qui œuvrent ensemble à développer les filières céréalières sur le territoire mais aussi pour valoriser le savoir-faire et la qualité des productions en France et à l'international. La filière céréalière française compte 530 000 emplois, 210 000 exploitations agricoles et 1 500 entreprises de commerce et de transformation.

Contact Presse INTERCEREALES : Mathilde TOULET - 06 58 51 78 02 - mtoulet@intercereales.com

À PROPOS DE BIOETHANOL FRANCE

Bioéthanol France est le syndicat professionnel qui regroupe les producteurs français d'alcool agricole produit à partir de betteraves, blé, maïs et des déchets et résidus sucriers et amidonniers. Ils produisent 20% de l'alcool agricole européen soit 1,2Mt d'alcool éthylique ainsi que des coproduits (pulpes de



betteraves, drêches de céréales et CO₂ de fermentation). Les débouchés sont l'alcool traditionnel (parfumerie, spiritueux, chimie, pharmacie...) et le bioéthanol-carburant incorporé dans les essences et dans le Superéthanol-E85. Ils génèrent 12 000 emplois directs, indirects et induits.

Contact Presse Bioéthanol France : Sylvain DEMOURES - 06 76 98 08 17 – sdemoures@bioethanolfrance.fr